

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Le jeudi 10 avril 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 3 avril 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
50	5	11	12

Présents : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. HARMEL, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, M. BOURGEOIS, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. de LEMPS, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, M. DUPONT Noël, Mme FLORE, M. GIROD, M. GUENRO, M. GUINET, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, M. RAVOT, M. TORRION, Mme VOLAN, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. COMTET, M. GERVASONI, M. GUILLET, M. ISSARTEL, M. MILLET.

Absents : M. AKHLAFA, Mme ANTUNES, M. ARMETTA, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, Mme SERRE, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD.

Pouvoirs : M. PERRAUD (pouvoir à Mme VOLAN), M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), Mme COMUZZI (pouvoir à Mme RAVET), Mme BERGER (pouvoir à M. MOURLEVAT), Mme BERTRAND (pouvoir à M. DUFOUR), Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à Mme LIEVIN), Mme EMIN (pouvoir à M. VAREYON), M. FOUILLAND (pouvoir à M. MARTINEZ), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. DUPONT Noël).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. de LEMPS Jean-Charles, Secrétaire de séance.

Modifications de marché de mise à disposition de bennes à déchets, avec ou sans enlèvement et transport vers les centres de traitement de la déchetterie d'Oyonnax – Veyziat (2023-32/01) et de la déchetterie d'Izernore (2023-32/02)

Rapporteur : M. TURC

Par délibérations du 16 novembre 2023, l'organe délibérant de Haut-Bugey Agglomération (HBA) a autorisé son Président à signer le marché n°2023-32 pour la mise à disposition de bennes à déchets, avec ou sans enlèvement et transport vers les centres de traitement, attribué par la Commission d'Appel d'Offres du 23 octobre 2023 comme suit :

- **Attributaire** : SERRAND SAS – 01590 DORTAN
- **Durée** : pour chaque lot, période initiale d'un an à compter du 01/12/2023 (date fixée par ordre de service), susceptible de trois reconductions tacites par période d'un an chacune soit quatre ans au maximum.
- **Marché 2023-32/01 – Déchetterie d'Oyonnax – Veyziat - Montants estimatifs issus de l'Acte d'Engagement (AE) :**
 - annuel : 199 965,00 € HT
 - pour la durée maximale de 4 ans le cas échéant : 799 860,00 € HT
- **Marché 2023-32/02 – Déchetterie d'Izernore - Montants estimatifs issus de l'Acte d'Engagement (AE) :**
 - annuel : 248 115,00 € HT
 - pour la durée maximale de 4 ans le cas échéant : 992 460,00 € HT

Considérant la forte augmentation des tonnages d'encombrants, gravats, pneus, ferrailles, bois, déchets verts, placoplâtres, due à une fréquentation plus importante des déchetteries communautaires mais également, à des déchets alourdis par les pluies continues sur 2024 ;

Considérant que ces augmentations ont conduit à dépasser l'estimation annuelle initiale et à s'interroger sur la forme du marché (ordinaire) qui n'apparaît plus adaptée ;

Considérant les avantages de relancer par le biais d'un seul accord-cadre alloti les prestations du marché 2023-32 et les prestations du 2022-03 ayant pour objet l'exploitation en haut de quai et la mise à disposition/enlèvement de bennes sur la déchetterie de Plateau d'Hauteville dont les périodes en cours arrivent à échéance respectivement le 30/06/2025 et le 30/11/2025 ;

Il est aujourd'hui proposé au Conseil d'agglomération, après avis favorable de la Commission d'appel d'offres en ce sens, de se prononcer sur la non-reconduction des marchés 2023-32/01 et 2023-32/02 au-delà des périodes en cours prolongées respectivement de 6 mois et 1 mois, pour relancer ce contrat sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande à compter du 1^{er} janvier 2026, regroupant la gestion des 3 déchetteries communautaires (Oyonnax-Veyziat, Izernore et Plateau d'Hauteville).

En effet, le marché 2022-03 relatif à l'exploitation de la déchetterie de Plateau d'Hauteville s'inscrit dans la même logique, pour les mêmes motifs.

L'évolution des marchés permettra au pôle déchets de HBA, de mieux gérer les aléas techniques de variations de tonnages et d'enlèvement des déchets.

Le démarrage du nouvel accord cadre au 1^{er} janvier pour la gestion de toutes les déchetteries du territoire permettra de coller avec l'exercice budgétaire de HBA, de mieux gérer les révisions de prix et de veiller au bon usage des deniers publics.

Estimations de l'impact financier :

Le montant estimé de la modification de marché n° 1 du marché 2023-32/01 est de +

16 105,00 € HT, soit une augmentation de + 6,24% sur la période de reconduction 1 prolongée d'un mois, soit jusqu'au 31/12/2025 par rapport aux conditions initiales.

Le montant estimé de la modification de marché n° 2 du marché 2023-32/02 est de + - 21 586,00 € HT, soit une augmentation de + 6,47% sur la période de reconduction 1 prolongée d'un mois, soit jusqu'au 31/12/2025 par rapport aux conditions initiales.

Pour rappel, il s'agit de montants estimés dans la mesure où le prestataire demeure rémunéré selon application des Prix unitaires initiaux aux quantités réellement exécutées.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.1414-4 ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2194-1 et suivants relatifs aux modifications de marché et R.2194-7 ;

VU les projets de modification n°1 des marchés 2023-32/01 et 2023-32/02 ;

VU les détails quantitatifs estimatifs (DQE) actualisés propres à chaque lot tenant compte de la prolongation et de l'augmentation des quantités réalisées par rapport au prévisionnel initial ;

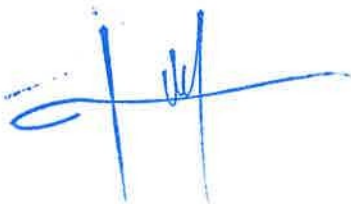
VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 17/03/2025 ;

Le Conseil d'agglomération,
Par 62 voix pour,

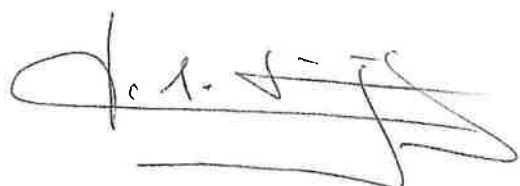
- **APPROUVE** les modifications introduites par la modification de marché n°1 au marché 2023-32/01 ainsi que par la modification n°1 au marché n°2023-32/02 pour la mise à disposition de bennes à déchets avec ou sans enlèvement et transport vers les centres de traitement pour les déchetteries d'Oyonnax – Veyziat et d'Izernore.
- **AUTORISE** le Président de Haut-Bugey Agglomération à signer la modification n°1 du marché 2023-32/01 et la modification n°1 du marché 2023-32/02 ainsi que tout document s'y rapportant.
- **INSCRIT** les crédits budgétaires aux budgets 2025 du budget principal de l'Agglomération.

Fait à Oyonnax, le 10 avril 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT



Le secrétaire de séance,
Jean-Charles de LEMPS



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Modifications de marché de mise à disposition de bennes à déchets, avec ou sans enlèvement et transport vers les centres de traitement de la déchetterie d'Oyonnax - Veyziat (2023-32/01) et de la déchetterie d'Izernore (2023-32/02).

.....
 Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 16/04/2025
 de réception :

.....
 Numéro de l'acte : 10042025_202549

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250410-10042025_202549-DE

.....
 Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1
 Commande Publique
 Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019
 classification :

.....
 Nom du fichier : 29_MARCHE_2023_32_LOT1_2.pdf (99_DE-001-200042935-20250410-10042025_202549-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT_N°29.pdf (21_DO-001-200042935-20250410-10042025_202549-DE-1-1_2.pdf)

PV+AVENANT- MARCHE 2023-32-01-02